DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Véronique PAUCHARD, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Flavie CHEVROT donne pouvoir à Mme Sophie GRELL, Mme Corinne MINETTE donne pouvoir à M. Alain BORNE, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Mme Marie LAIGNEL est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22

Affaires Générales

D2026_15 INSTALLATION DE TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire présente les délégations de fonction de tous les adjoints suite à leur élection. Puis, il propose à l'assemblée délibérante de créer trois postes de conseillers municipaux délégués pour lesquels il a consenti de déléguer une partie de ses fonctions.
Il propose d'installer ces trois conseillers délégués dans leur fonction, comme suit :
M. LAMY Bernard en charge du projet du Lac
M. GAGNARD Régis, en charge de la sécurité et de la tranquillité publique
M. GIRBES Jean-Marc, en charge de la culture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;
Considérant la proposition de Monsieur le Maire de créer trois postes de conseillers municipaux délégués tels que détaillé ci-dessus

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE CRÉER trois** postes de conseillers délégués ;

Article 2 : **D'INSTALLER** formellement au sein de l'assemblée, M. LAMY Bernard, M. GAGNARD Régis et M. GIRBES Jean-Marc comme conseillers municipaux délégués ;

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :
18 Pour
4 Abstention
Madame Jocelyne BERESINA, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER
1 Ne Prend Pas Part au Vote
M. Fabien GIRARD

Le Maire,
Dominique JOUANNE

MAIRIE DE TORCY 71210

Marie LAIGNEL,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....16 AVR. 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le .....16 AVR. 2026.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210